



Équipe Mobile de Soutien
et de Soins Palliatifs

Boulevard du Docteur Lacroix

11100 NARBONNE

☎ 04.68.42.63.12

Du Lundi au Vendredi de 9H00 à 17H00

Messagerie vocale en cas d'absence

📠 04.68.42.63.31

E-mail : emsp@ch-narbonne.fr

Service de Soutien et de
Soins Palliatifs

Équipe Mobile de Soutien
et de Soins Palliatifs (EMSP)

Soins Palliatifs
Parcours Patients

Service de Soutien et de
Soins Palliatifs



Vous ou un membre de votre famille va être pris en soins dans l'un de nos dispositifs de soins palliatifs.

Nos équipes se mobilisent pour vous accompagner au mieux en facilitant la présence de vos proches à vos côtés.

Ce livret d'accueil va vous aider à comprendre la prise en charge et l'environnement dans lequel vous allez être accueilli.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Article L. 1111-6 du Code de la santé publique

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui **sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté** et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

Cette désignation est faite **par écrit**. Elle est **révocable** à tout moment.

Si le patient le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions.

Lors de toute hospitalisation dans un établissement de santé, il est proposé au malade de désigner une personne de confiance. Cette désignation est valable pour la durée de l'hospitalisation, à moins que le malade n'en décide autrement.

L'avis de la personne de confiance, sauf urgence ou impossibilité, **prévaut sur tout autre avis non médical**, à l'exclusion des directives anticipées, dans les décisions d'investigation, d'intervention ou de traitement prises par le médecin.

Les droits des patients

Nous portons une attention particulière pour votre projet de soins , à vos souhaits.

A cette fin, nous veillerons à recueillir vos directives anticipées et à connaître votre personne de confiance

LES DIRECTIVES ANTICIPEES

Article L. 1111-4 et suivants du Code de la santé publique

Les Directives anticipées sont un document rédigé par une personne majeure (capable) pour **le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté**. Elles indiquent les souhaits de la personne relatifs à sa fin de vie concernant les conditions de la limitation ou de l'arrêt des traitements. Elles sont valables trois ans et sont **révocables à tout moment**.

Il s'agit donc d'un document écrit, que vous aurez daté et signé. **Votre identité** doit y être **clairement indiquée** (nom, prénom, date et lieu de naissance).

Vos directives anticipées seront **conservées dans votre dossier médical**. Vous pouvez également les conserver vous-même. Dans ce cas, vous devez **faire mentionner dans votre dossier médical leur existence et le nom de la personne qui les détient**.

L'équipe soignante peut vous accompagner dans vos démarches.

La personne de confiance que vous avez désignée pourra solliciter un rendez-vous médical en dehors des horaires de visite, suivant les disponibilités des médecins.

Sommaire

Une équipe pluri professionnelle	page 1
Présentation générale	page 2
- Les soins palliatifs	
- Les soins de support	
Notre éthique d'accompagnement	page 3
Les dispositifs du parcours patient	page 4
- L'équipe mobile de soins palliatifs	
- Les lieux d'intervention	
- Nos partenaires	
- Le service de soutien et des soins palliatifs	
- La vie dans le service	
- Nos spécificités d'accompagnement	
Les droits des patients	page 7
- Les directives anticipées	
- La personne de confiance	



Une équipe pluri professionnelle

L'Equipe Mobile de Soutien et de Soins Palliatifs
est une équipe pluridisciplinaire qui intervient
dans le cadre des soins de support
et/ou des soins palliatifs

Médecin - Responsable de CAC

Docteur Laurent KOCNAR

Psychologue

Florian MALABRERA

Cadre Supérieur de Santé

Elisabeth MARCOS

Cadre de Santé

Cécile SIERRA

Infirmières

Assistante Sociale

Secrétaire Médicale

Diététicienne

Kinésithérapeute

NOUS CONTACTER

Secrétariat

04 68 42 63 12

du lundi au vendredi
de 9h à 17h
(messagerie vocale
en cas d'absence)

Hospitalisation

04 68 42 65 08

e-mail :

emsp@ch-narbonne.fr

Les dispositifs du parcours patient

LE SERVICE DE SOUTIEN ET DES SOINS PALLIATIFS

- Réaliser des soins et accompagnements complexes.
- Permettre l'hospitalisation temporaire de répit.
- Faciliter le rapprochement familial.

LA VIE DANS LE SERVICE

Le service a été spécialement aménagé et équipé pour vous accueillir. Il dispose de :

- 8 chambres individuelles : disposant chacune d'une salle de bain, d'un téléviseur dont l'accès est gratuit, d'un lit d'accompagnant et d'un réfrigérateur.
- Un salon des familles.

NOS SPECIFICITES D'ACCOMPAGNEMENT

- Vous disposerez d'une présence soignante attentive et permanente.
- L'équipe soignante est formée à la relaxation, au « toucher-massage » et à l'aromathérapie.
- Une attention est apportée à votre alimentation.
- Les visites sont autorisées 24h/24h et 7 jours sur 7.
- Vous pouvez solliciter l'intervention du psychologue, de l'assistante sociale, d'un représentant du culte.
- Une équipe de bénévoles est aussi à votre disposition.

Les dispositifs du parcours patient



LES LIEUX D'INTERVENTION

- Au sein des Centres Hospitaliers de Narbonne, de Lézignan et de Port la Nouvelle
- Au domicile des patients
- Au sein des structures médico-sociales :
 - Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPAD)
 - Unités de Soins de Longue Durée (USLD)
 - Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)
 - Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)
 - Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (FAM)

NOS PARTENAIRES

- Professionnels de santé libéraux (Médecin traitant, infirmière libérale, kinésithérapeute...)
- H.A.D (Hospitalisation A Domicile)
- S.S.I.A.D (Services de Soins Infirmiers à Domicile)
- Aides à domicile (Auxiliaires de vie...)
- Les bénévoles d'accompagnement

Présentation générale



LES SOINS PALLIATIFS

Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale.

L'objectif des soins palliatifs est de soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi de prendre en compte la souffrance psychique, sociale et spirituelle.

LES SOINS DE SUPPORT

Les soins de support répondent à des besoins qui peuvent survenir pendant la maladie et lors de ses suites et qui concernent principalement la prise en compte de la douleur et de la fatigue, mais aussi les problèmes nutritionnels, les troubles digestifs, respiratoires et génito-urinaires, les troubles moteurs, les handicaps et les problèmes odontologiques.

Ils concernent également les difficultés sociales, la souffrance psychique, les perturbations de l'image corporelle et l'accompagnement de fin de vie.

Notre éthique d'accompagnement

Les valeurs
partagées par
l'équipe :



1. Les soins palliatifs sont une approche de la personne qui par des soins actifs vise à soulager les symptômes, douleurs et souffrances.
2. Intervention d'une équipe pluri professionnelle auprès du malade, de sa famille et de ses proches.
3. Formation et soutien des soignants pour une pratique efficace, efficiente et humaine.
4. Le malade est un être vivant et la mort un processus naturel. Il a le droit de ne pas subir des interventions et des traitements déraisonnables mais ne peut demander des actes visant à provoquer intentionnellement la mort.
5. L'équipe s'efforce de préserver la meilleure qualité de vie possible et d'accompagner le patient, la famille et les proches jusqu'à la fin de la prise en charge.
6. Meilleur apaisement possible de la souffrance par des pratiques médicamenteuses et non médicamenteuses.
7. Dans le respect de la personne décédée de son entourage et de l'équipe un délai de décence de douze heures est institué dans le service.

◆ Charte des soins palliatifs et de l'accompagnement de l'ASP fondatrice et des ASP membres de l'UNASP énoncée en 1984. MAJ en 1993, 1999, 2000 et 2006

Les dispositifs du parcours patient

L'ÉQUIPE MOBILE DES SOINS PALLIATIFS

- Contribuer à la mise en place de la démarche palliative et d'accompagnement
- Contribuer à la formation et soutien des soignants
- Conseiller les professionnels et les équipes référentes et se concerter

Auprès du PATIENT

- ↳ Evaluer ses besoins du patient
- ↳ Soulager sa douleur et améliorer ses symptômes d'inconfort
- ↳ Ecouter, accompagner et apporter un soutien psychologique et psychosocial

Auprès des PROCHES

- ↳ Les informer
- ↳ Leur proposer des aides humaines et matérielles
- ↳ Les écouter, les soutenir et les accompagner

Auprès des PROFESSIONNELS

- ↳ Elaborer avec les équipes un projet de soins en tenant compte du projet de vie du patient
- ↳ Soutenir les équipes
- ↳ Participer à des actions de formation des professionnels soignants et des associations.